

# EMPIRE VIE

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

**DATE :** Le 11 juillet 2011

**N° 2011-19**

**CATÉGORIE :** GÉNÉRAL

**À :** Tous les agents généraux administrateurs

**OBJET :** Règles concernant les transferts de blocs d'affaires – Mise à jour de juillet 2011

---

Voici les règles révisées applicables au transfert du bloc d'affaires d'un courtier/agent associé général (AAG) d'un agent général administrateur (AGA) à un autre AGA sous contrat auprès de l'Empire Vie.

### Admissibilité aux transferts

- L'Empire Vie n'approuvera pas les transferts en présence de toute dette non remboursée de la partie cédant le bloc d'affaires, peu importe si la dette a été contractée envers l'Empire Vie ou un autre assureur.
- Tous les transferts sont effectués à la discrétion de l'Empire Vie.
- Si l'AGA cédant ne signe pas le formulaire B-0072 « Demande de transfert de polices », l'Empire Vie transférera le bloc d'affaires au nouvel AGA 30 jours après la réception de la demande de transfert de polices.
- L'Empire Vie n'appliquera plus la règle concernant les agents libres – les courtiers n'ont plus l'obligation de remplir une quittance pour passer d'un AGA à un autre sans leur bloc d'affaires.
- L'Empire Vie n'exige plus les frais de 250 \$ pour le transfert de courtier. Toutefois, si un courtier fait l'objet de plus d'un transfert au cours d'une période de 12 mois, des frais de 500 \$ pourraient s'appliquer.
- Les conseillers financiers autonomes qui ont un partenariat direct avec l'Empire Vie ne sont pas admissibles.

### Rémunération

- Si un AGA ne signe pas la « Demande de transfert de polices » (B-0072), l'Empire Vie transférera le bloc d'affaires. Le prix sera fixé à **cinq fois les honoraires de service admissibles sur les primes d'assurance vie** en vertu de l'entente de rémunération de l'AGA, selon le barème de rémunération supplémentaire, sur les affaires d'assurance vie et à **0,0025 fois les actifs sous gestion** des fonds distincts.
- L'Empire Vie avisera les deux AGA des sommes impliquées. Le nouvel AGA devra envoyer à l'AGA cédant un chèque pour le montant total dans les 30 jours suivant la date à laquelle l'Empire Vie a reçu la demande de transfert.
- Toute commission de première année sur les nouvelles affaires à partir de la date d'effet du transfert sera payable au nouvel AGA.
- Les honoraires de service et les commissions de renouvellement seront transférés au nouvel AGA.

## **Date d'effet du transfert**

- Le transfert devient effectif lorsque la Rémunération réseau obtient confirmation que le nouvel AGA a reçu le chèque du montant total pour le transfert.
- À la réception de la demande de transfert de polices, l'AGA cédant recevra une évaluation du bloc d'affaires pour toutes les lignes d'affaires.
- Toute nouvelle affaire en suspens sera ignorée lors de l'évaluation, mais fera partie d'une liste distincte.
- Toute nouvelle affaire en suspens liée au bloc transféré sera également transférée au nouvel AGA à la date d'effet de l'entente.
- Une fois le transfert terminé, l'AGA qui prend le bloc en charge recevra une évaluation du bloc d'affaires incluant les renseignements sur les clients.

Pour plus de détails au sujet des évaluations ou pour demander l'évaluation d'un bloc d'affaires, veuillez communiquer avec la Rémunération réseau à l'adresse [field.compensation@empire.ca](mailto:field.compensation@empire.ca).

**Compétence** **Alison Taylor**, Gestionnaire, Services aux courtiers, Opérations, Marchés individuels

